

PROGRAMME DES CONCOURS DE TBOURIDA

REGLEMENT

Edition 2022

Eu égard à la situation pandémique que vit notre pays à cause du Covid 19, et pour participer aux conditions du respect des mesures barrières, les concours de Tbourida de l'édition 2022, seront **organisés à Huis Clos** et seront **retransmis via Streaming**. De plus, le **pass vaccinal sera exigé pour tous les officiels, les cavaliers et les assistants des cavaliers**

CONCOURS REGIONAUX

Le déroulement de ces concours se fera comme suit :

Zone Centre

Concours Régional	Dates	Lieu D'organisation
AGADIR / TIZNIT	Mardi 1 Mars 2022	INEZGANE / AIT MELLOUL
SIDI BENNOUR	Jeudi 3 Mars 2022	SIDI BENNOUR
YOUSOUFIA	Samedi 5 Mars 2022	CHEMAIA
EL JADIDA	Mardi 8 Mars 2022	MY ABDELLALH AMGHAR
SAFI	Jeudi 10 Mars 2022	SAFI
CASABLANCA (BENSLIMANE)	Mardi 15 Mars 2022	BOUZNIKA
SETTAT	Jeudi 17 Mars 2022	BOUZNIKA
KHENIFRA (ZAOUIAT ECHEIKH)	Samedi 19 Mars 2022	KHENIFRA
BENI MELLAL	Mardi 22 Mars 2022	FKIH BEN SALAH
FKIH BEN SALAH / KHOURIBGA	Jeudi 24 Mars 2022	FKIH BEN SALAH
MARRAKECH	Mardi 29 Mars 2022	TAMANSOURTE

Zone Nord

Concours Régional	Dates	Lieu D'organisation
OIJDA	Mardi 1 Mars 2022	OIJDA
TAOURIRT / GUERCIF	Jeudi 3 Mars 2022	TAOURIRT
TAOUNATE	Samedi 5 Mars 2022	TISSA
MEKNES	Mardi 8 Mars 2022	BAB AL KAZDIR
FES	Jeudi 10 Mars 2022	SBEAA RAOUAD
SIDI KACEM	Mardi 15 Mars 2022	SIDI KACEM
KHEMISSET	Jeudi 17 Mars 2022	KHEMISSET
RABAT	Samedi 19 Mars 2022	BOUZNIKA
KENITRA	Mardi 22 Mars 2022	KENITRA
LARACHE	Jeudi 24 Mars 2022	LARACHE
TAZA	Samedi 26 Mars 2022	OUED AMLIL

NB : Le début des engagements est pour le Lundi 31 Janvier 2022. Aucune troupe ne sera inscrite au-delà du Vendredi 18 Février 2022

CONCOURS INTER-REGIONAUX

Concours Inter-régional	Dates	Lieu D'organisation
Zone sud	Samedi 14 et Dimanche 15 Mai 2022	GUELMIM
Zone centre	Mercredi 18 et Jeudi 19 Mai 2022	MARRAKECH, TAMANSOURTE
Zone nord	Mercredi 25 et Jeudi 26 Mai 2022	FES

NB : Le calendrier ci-dessus est à titre prévisionnel seulement et peut être soumis à modification. La confirmation des dates est tributaire de l'aval des autorités compétentes ainsi que celui de la Fédération Royale Marocaine des Sports Equestres.

REGLEMENT GENERAL

ACCEPTATION DES REGLES DE CONDUITE

En participant à un concours, les organisateurs, les juges et les cavaliers s'engagent à respecter, sans aucune réserve, et à faire respecter par les personnes qui les accompagnent le « Règlement des Concours de Tbourida ».

Le règlement sera communiqué via un lien vers le portail et doit être téléchargé et signé lors des engagements par les chefs de troupes

Les organisateurs des concours n'ont pas le droit d'introduire des règles en contradiction avec les « Règles de Conduite des Concours de Tbourida » (voir page 6).

CONDITIONS D'ENGAGEMENTS

Ces concours sont ouverts aux « Sorba » dont les chefs de troupe sont résidents ou nés dans la région du lieu de concours. Les autres membres de la troupe ne sont pas assujettis à cette règle. Tous les cavaliers doivent être de nationalité marocaine

Le formulaire d'engagement est un contrat entre l'organisateur du concours et le chef de la troupe. Ce dernier sera tenu responsable de la « Sorba » qu'il représente au cas où des sanctions doivent être imposées.

- Le dossier d'engagement sera constitué des pièces suivantes :
 - Formulaire d'engagement signé par le chef de la troupe comportant le nom du chef de la troupe et/ou son mandataire, la liste des cavaliers et la Liste des chevaux à utiliser (N° E Sirema, âge et Nom du propriétaire.
 - Les copies de CNI légalisées de date récente de tous les cavaliers (moins de 3 mois)
 - Relevé d'identité bancaire du chef de la troupe ou de son mandataire.

- Pour l'édition 2022, le paiement des frais d'engagement et des licences sera demandé seulement aux nouveaux cavaliers. Les cavaliers ayant payé ces frais en 2020 n'y sont pas assujettis. Le montant de ces frais est de 250,00 DH
- Sur le lieu du concours, les membres de chaque troupe (chef, cavaliers et assistants) ne doivent pas dépasser un maximum de 30 personnes.
- Chaque chef de troupe sera dans l'obligation de déclarer la Tariqâ de Tbourida (l'école) qu'il adoptera avec ses cavaliers.
- Les engagements auront lieu au niveau des 5 Haras Nationaux (Oujda, Meknès, Bouznika, Marrakech, et El Jadida). Une réponse sera notifiée par SMS à chaque validation d'un dossier d'engagement
- La date limite des déclarations des additifs (ajouts) (cavaliers et/ou chevaux) sera de deux semaines avant la date prévue du concours
- Le nombre minimum de « Sorba » par concours est de 5 « Sorba » séniors et le nombre maximum est de 25 « Sorba ». Si le nombre d'inscrits dépasse ce seuil, le concours sera scindé en deux.

QUALIFICATION

Cavaliers

Classe Séniors

Le nombre minimum de cavaliers par « Sorba » est de 15 ; âgés de 17 ans et plus.

Classe juniors

Le nombre minimum de cavaliers par « Sorba » est de 11 cavaliers âgés de 12 à 16 ans. Ces jeunes devront avoir une autorisation parentale à l'engagement, accompagnée d'une copie de la CNI ou d'un extrait d'acte de naissance avec un certificat de résidence avec photo du participant.

Chevaux

Tout cheval engagé aux concours officiels doit être **de race barbe et /ou Arabe Barbe** et muni d'un document d'accompagnement. Les chevaux doivent être correctement vaccinés contre la grippe équine selon le protocole indiqué en page 6.

RESTRICTION D'INSCRIPTION

Un même cavalier et/ou cheval ne peut participer qu'à un seul concours régional.

DEROULEMENT DES EPREUVES

Les « Sorba » candidates doivent participer à la « **Tahia, ou Hadda** » devant le jury. Cette épreuve permettra de juger la qualité des chevaux, la conformité de l'habillement et du harnachement. Elle permettra aussi de juger l'évolution de la troupe.

Pour la « **Tbourida** » Il s'agit pour le jury d'apprécier le départ, l'exhibition ou Lâab et le tir synchronisé ou « **Talka, ou Takhrija** ».

NB : L'organisateur n'est pas responsable des entraînements avant la compétition ;

JURY : Il est composé d'au moins 3 personnes dont 1 juge fédéral. Les Juges Stagiaires sont admis dans les concours régionaux et inter-régionaux.

ANNONCE DES RESULTATS : L'annonce et l'affichage des résultats se fera au fur et à mesure pour les concours régionaux, les interrégionaux et le National.

SYSTEME DE JUGEMENT :

2 types d'épreuves sur 100 points. Les demi-points sont admis. Chaque juge donne une note pour les critères suivants :

a) La « Hadda » :

Une note sur 25 sera attribuée à la présentation de chaque « Sorba ». Elle tiendra compte des traditions propres de la région.

Elle se ventile comme suit :

- Chevaux : sur **8** points ventilés comme suit :
 - Etat d'entretien : sur **4** points
 - Etat des pieds et Aplombs : sur **4** points
- Conformité de l'habillement traditionnel : sur **5** points
- Conformité du harnachement traditionnel et selles : sur **6** points
- Evolution (alignement des cavaliers, maniement des fusils et des filets, animation du groupe par le MkaDEM, évolution des chevaux) : sur **6** points.

b) La Tbourida :

Le nombre de passages est de trois (**3**) pour les troupes séniors et de **1** passage pour les troupes juniors. Cette phase de la « Tbourida » tiendra compte des traditions propres de la région.

La note sur **25** points sera attribuée pour chaque passage et se ventile comme suit :

- Le départ, (respect du temps, alignement obligatoire, ...) : sur **3** points
- L'exhibition ou « Lâab » : Course alignée au galop, maniabilité des fusils et enchainements simultanés des mouvements : sur **11** points
- Le Tir synchronisé en course au galop, « ou Talka, ou Takhrija » : sur **11** points.

Lors des tirs, chaque fusil éclaté sera sanctionné par déduction de 2 points sur la note obtenue. De même, 1 point sera déduit de la note globale en cas de tir non effectué de la part du chef de la troupe

Dans le cas d'une égalité dans une classe, la première place sera accordée à la « Sorba » avec le plus de points pour le score des « Talka, ou Takhrija ». S'il y a toujours égalité, la première place sera accordée à la « Sorba » avec le plus de points pour la dernière « Talka, ou Takhrija ». À défaut d'une décision sur l'un de ceux-ci, un juge choisi par vote désignera la « Sorba » de sa préférence

CALCUL DES NOTES AU CONCOURS REGIONAUX

Le **jugement** lors des **étapes régionales** est **collégial**. Les appréciations données pour chaque épreuve seront traduites en notes suivant la grille mentionnée ci-dessus. Ainsi le score final de chaque Sorba résultera de l'addition des notes des 4 épreuves.

Le même barème sera reconduit pour la catégorie des juniors, qui n'exécuteront quant à eux, qu'une seule salve.

CALCUL DES NOTES AUX CONCOURS INTER-REGIONAUX ET AU NATIONAL


Dans toutes les étapes du concours, le **jugement** est **individuel**.

Les appréciations données par chaque juge seront traduites en notes suivant la grille mentionnée ci-dessus :

- ✓ Pour chaque épreuve, la note finale est obtenue par le calcul de la moyenne générale des notes des juges.
- ✓ Dans le cas où un juge accorde une note avec écart (inférieur ou supérieur) de 1,5 point de la moyenne des notes par épreuve, cette note sera éliminée. La note finale sera la moyenne des notes accordées par le reste des juges.

Exemple d'une fiche de notation d'une troupe

	Juge1	Juge2	Juge3	Juge4	Juge5	Moyen -1,5	Score (moyen)	Moyen +1,5	Score ajusté
Hadda	18	19	16	18	18	16,3	17,8	19,3	18,25
Salve 1	20	18	17	17	17	16,3	17,8	19,3	17,25
Salve 2	15,5	16	16,5	15,5	14	14	15,5	17	15,5
Salve 3	18	18	18	20	17	16,7	18,2	19,7	17,75
							69,3		68,75

 Elimination de la note

L'application de la règle sur l'exemple ci-dessus, donne le résultat suivant :

- A l'étape de la Hadda, on remarque que le juge 3 a accordé une note de 16 qui n'appartient pas à l'intervalle [19,3 - 16,3], elle est inférieure de plus d'un point et demi (1,5) à la moyenne générale (17,8). En conséquence, la note du juge 3 est éliminée et le calcul de la moyenne est repris avec les notes du reste du jury ce qui donne **18,25**.
- La même opération de calcul est appliquée pour les talqa de 1 à 3. En conséquence, la moyenne générale rectifiée et retenue des notes de la Sorba en question sera 68,75 au lieu de **69,30**

COMMISSION DE DISCIPLINE

La commission disciplinaire du concours, est composée de 2 ou 3 membres, dont un vétérinaire, s'il est disponible, qui est le chef de la CD. Elle est chargée du contrôle des chevaux, des cavaliers, des fusils, des doses de poudre et du déroulement du concours. Le chef de cette commission sera choisi de la liste SOREC des membres de la commission de discipline.

DOTATIONS

Les dotations seront réglées selon les barèmes spécifiques à chaque catégorie des concours. Le paiement se fera avec un délai maximum de 30 jours ouvrables après la clôture officielle du concours.

DISCIPLINE

Tout manquement à la courtoisie ou désobéissance envers les officiels dont ferait preuve, le chef de la troupe, le cavalier, l'assistant, ou n'importe quelle personne associée à ceux qui participent au concours, entraînera la disqualification de la troupe, qui ne sera pas jugée. L'organisateur se réserve le droit d'écarter du concours une troupe, ou une personne associée sans fournir aucune compensation ou dédommagement.

INDEMNITÉ ET NON RESPONSABILITÉ

L'organisateur ne sera pas tenu responsable des pertes, dommages ou blessures survenant à l'un des cavaliers ou accompagnateurs ou des chevaux présentés ou tout autre article de tout genre. Le chef de la troupe et propriétaire du cheval seront responsables de toute perte, dommage ou blessure de toute personne, animaux ou biens causés par lui.

En cas d'accident survenu au « Mahrak » le jour de la compétition, il y a lieu de fournir les documents ci-après :

- Le certificat médical de constatation au plus tard dans les 2 jours qui suivent la date d'envoi de la déclaration d'accident
- La copie de la CNI de la victime
- Le certificat de guérison
- Les Factures (Originaux)
- Autres frais médicaux

RÉCLAMATION

Toute réclamation concernant le concours, devra être déposée par écrit et signée par le chef de la troupe. De telles réclamations doivent contenir des preuves et doivent être déposées au siège du Haras National organisateur **dans les 24 Heures qui suivent l'annonce des résultats du concours** (selon le tableau page 11). Une caution de deux mille dirhams (2000,00 DH) sera déduite du montant de la dotation de la troupe, dans le cas où la réclamation est frivole ou sans fondement.

REGLES DE CONDUITE DES CONCOURS DE TBOURIDA

A. ETHIQUE :

Les officiels (juges et disciplinaires) désignés pour un concours de Tbourida s'engagent en leur âme et conscience, à faire preuve de la plus grande honnêteté et intégrité,

B. BIEN-ETRE :

1. La vaccination contre la grippe équine est obligatoire pour tous les chevaux engagés dans le concours :

a) Tous les chevaux doivent avoir reçu une primo vaccination sous forme de deux injections espacées de 21 à 30 jours maximum.

b) Ensuite une troisième injection, appelée premier rappel de vaccination, doit être administrée au plus tard 6 mois suivant la seconde injection de la primo vaccination ; un intervalle de vaccination plus court est autorisé.

c) Les rappels de vaccination doivent être administrés tous les 12 mois c'est-à-dire dans les 365 jours suivants la dernière injection.

d) Aucune injection ne doit être réalisée dans les 7 jours précédant la date d'arrivée sur le site du concours.

e) Voie d'administration : le vaccin doit être administré selon les instructions du laboratoire. Il est interdit de changer le mode d'administration entre la première et la seconde injection de la primo vaccination.

f) Les vaccins doivent être réalisés par un vétérinaire sanitaire. Les détails du vaccin, numéro de série, date et voie d'administration, doivent être enregistrés dans le document, avec la signature et le tampon du médecin vétérinaire ayant procédé à la vaccination.

g) L'ajout des détails de vaccination dans un nouveau document ou un duplicata : si l'historique de vaccination d'un cheval est très long, le vétérinaire pourra établir le constat suivant : « l'historique de vaccination de ce cheval est correct en date du..... » (Ajouter la date de la dernière injection), avec la signature et le tampon du médecin vétérinaire.

2. Les chevaux présentant des signes de maladie ou de boiteries ne peuvent pas participer à un concours, selon la décision du chef de la CD (vétérinaire)
3. Il est interdit de violenter les chevaux avant, et/ou pendant les concours (coup de crosse de fusil sur la tête ou sur le corps du cheval)
4. Il est interdit de parer et/ou de ferrer les chevaux la veille du concours ou pendant le concours pour éviter toute boiterie

C. RESPONSABILITES :

1. La personne qui a signé le formulaire d'engagement sera considérée comme responsable de la « Sorba » en question.
2. Chaque chef de troupe sera dans l'obligation de déclarer la Tariqâ de Tbourida (l'école) qu'il adoptera avec ses cavaliers.
3. L'organisateur du concours se réserve le droit de refuser une inscription, en justifiant par écrit sa décision
4. L'organisateur n'est pas responsable des entraînements avant la compétition
5. L'organisateur ne sera pas tenu responsable des pertes, dommages ou blessures survenant à l'un des cavaliers ou accompagnateurs ou des chevaux présentés ou tout autre article de ce genre. Le chef de la troupe et propriétaire du cheval seront responsables de toute perte, dommage ou blessure de toute personne, animaux ou biens causés par lui.

D. PARTICIPATION :

1. Seuls participent aux concours officiels de Tbourida, les chevaux de race Barbe et/ou Arabe Barbe
2. Un même cavalier et/ou cheval ne peut participer qu'à un seul concours régional.
3. En participant au concours, les organisateurs, les juges et les cavaliers s'engagent à respecter, sans aucune réserve, et à faire respecter par les personnes qui les accompagnent, le Règlement des Concours de Tbourida. Ils se soumettront à la juridiction de la Commission Disciplinaire (CD) et du président du jury. Les organisateurs n'ont pas le droit d'introduire des règles qui sont en contradiction avec le « Règlement des Concours de Tbourida ».
4. Les cavaliers devront se présenter au concours avec leur Carte Nationale d'identité. Seul le chef de la Sorba est tenu de présenter sa CNI ou tout autre document officiel prouvant sa relation avec le lieu du concours
5. Tout cavalier désirant changer de monte en cas de désistement de la troupe avec laquelle il a été inscrit initialement devra obligatoirement instruire et signer le formulaire de déclaration de changement de monte, et ce, dans les limites du délai imparti. Ce formulaire doit être cosigné par le chef de la troupe désistante.
6. Les membres de la « Sorba » sénior sont entre 15 et 30 personnes, au maximum :
 - Le chef (Mkadem)
 - Le chef adjoint, est nommé par les membres de la « Sorba »
 - Les cavaliers officiels : au nombre de 15 (y compris le chef)
 - Les assistants cavaliers : au nombre de 15, qui sont considérés comme cavaliers de réserve.

Les membres de la « Sorba » junior sont entre 11 et 20 personnes, au maximum.

7. A tout concours, si le chef de la « Sorba », est incapable de prendre le commandement, le chef adjoint peut le remplacer. Si ce dernier est incapable aussi de prendre le commandement, les membres de la « Sorba » inscrits au concours élisent l'un des leurs comme chef de la « Sorba » pour ce concours.

8. La date limite des déclarations des additifs (ajouts) (cavaliers et/ou chevaux) sera de deux semaines avant la date prévue du concours

E. DEROULEMENT :

1. Les cavaliers de la « Sorba » doivent être convenablement vêtus. Est admis tout vêtement et harnachement qui est d'usage dans la région d'origine de la « Sorba » en question.
2. La « **moukahla** » utilisée doit être en bon état, les cavaliers doivent respecter les doses de poudre dispensées par l'organisateur (utilisation de dosettes)
3. Les cavaliers devront être présents au « mahrak » au plus tard 1 heure avant le début de la compétition.
4. La classe des séniors passera avant celle des juniors et leurs épreuves se dérouleront sans interruption sauf cas de force majeure.
5. L'ordre de passage sera généré automatiquement via l'application.
6. Les chefs de troupe se doivent d'utiliser les amorces et la poudre distribuées par l'organisateur officiel.

F. JUGEMENT :

1. Le jugement est **collégial** dans les étapes régionales et **individuel** dans les étapes inter régionales et Nationale
2. Dans un concours de Tbourida, le jury apprécie :
 - La qualité des chevaux, la conformité de l'habillement et du harnachement ainsi que l'évolution de la troupe dans la « **Tahia ou Hadda** ».
 - **Le départ, l'exhibition ou « Lâab »** (Course alignée au galop, maniabilité des fusils, enchainements simultanés des mouvements et évolution des chevaux) et **les tirs synchrones au galop « ou Talka ou Takhrija »** seront appréciés dans « **la Tbourida** ».

G. COMMUNICATION :

1. Un catalogue du concours sera publié sous format électronique. Le nom de chaque « Sorba » doit apparaître dans celui-ci, tout comme les noms des cavaliers, les noms des chevaux. Si le nom d'une « Sorba » ne figure pas dans le catalogue, sa participation au concours ne sera autorisée que si le chef de la « Sorba » n'est pas responsable de cette omission ; la décision à ce sujet reviendra à la Commission Disciplinaire.

Le catalogue contiendra par ailleurs :

- Le Règlement des Concours,
 - Le système de jugement utilisé, les règles applicables en cas d'ex-æquo.
2. L'annonce et l'affichage des notations se fera simultanément (streaming), dans les concours régionaux, interrégionaux et National, l'annonce des notations se fera simultanément (streaming). L'annonce et l'affichage des résultats se fera à la fin des concours.

H. SANCTIONS :

1. Pour une vaccination non conforme (après la primo-vaccination, réf à la Règle B-1), le propriétaire ou le cavalier, selon le retard, paiera une amende ou son cheval sera retiré.
 - Jusqu'à un mois de retard sur le rappel annuel de vaccination, une amende de 500 Dh sera appliquée et le cheval sera autorisé à concourir.
 - Plus d'un mois de retard, le cheval doit être écarté du lieu des concours.
2. Tout cheval boiteux et/ou présentant des signes de maladie, sera exclu du concours
3. Toute violence perpétrée par un cavalier ou un assistant à un cheval sera traduite par un retranchement de 2 points de la note globale de la Sorba concernée.
4. Les chefs de « Sorbas » qui ne respectent pas les instructions pourront recevoir un avertissement du DC. Les juges et/ou le chef de la CD pourront écarter une « Sorba » non disciplinée qui sera d'office disqualifiée et non indemnisée.
5. Les « Sorbas » qui se présentent trop tard seront exclus du jugement.
6. Seront disqualifiées et non indemnisées toutes Sorbas abandonnant les compétitions avant la clôture officielle.
7. Lors des tirs, chaque fusil éclaté sera sanctionné par déduction de 2 points de la note globale obtenue. De même, 1 point sera déduit de la note globale, en cas de tir non effectué de la part du chef de la troupe.
8. Toute troupe utilisant des amorces ou poudre autres que celles distribuées par l'organisateur officiel sera disqualifiée.

REGLEMENT DES CONCOURS REGIONAUX

ENGAGEMENT

Les chefs de troupes seront inscrits selon leurs **lieux de résidence ou de naissances** mentionnées au niveau des CNI, ou tout autre document officiel délivré par les autorités compétentes, comme suit :

Concours régional/Interrégional	Provinces et préfectures	Région Administrative
SAFI	Safi, Essaouira	Marrakech Safi
SETTAT	Settat	Casablanca Settata
MARRAKECH	Marrakech, Rhamna, El Kalaa, Al haouz, Chichaoua	Marrakech Safi
YOUSOUFIA	Yousoufia	Marrakech Safi
BENI MELLAL	Beni Mellal, Azilal	Beni Mellal Khenifra
FQUIH BENSALAH / KHOURIBGA	Fquih Ben Saleh, Khouribga	Beni Mellal Khenifra
AGADIR	Agadir, Tiznit, Inzegan, Ait Baha, Taroudant, Tata	Souss Massa
EL JADIDA	El Jadida,	Casablanca Settata
SIDI BENNOUR	Sidi Bennour	Casablanca Settata
CASABLANCA	Casablanca, Mohammedia, Berrechid ; Ben Slimane	Casablanca Settata
KHENIFRA	Khénifra ; Zaouiat ECHEIKH	Beni Mellal Khenifra
RABAT	Rabat, Salé, Skhirat, Temara	Rabat Salé Kenitra
OUJDA	Oujda, Berkane, Jerada, Nador, Figuig	Oriental
GUERCIF / TAOURIRT	Guercif, Taourirt ; Boulemane	Oriental
FES	Fès, Moulay yacoub, Séfrou,	Fès Meknès
TAOUNATE	Taounate	Fès Meknès
TAZA	Taza	Fès Meknès,
MEKNES	Meknès, El hajeb, Ifrane,	Fès Meknès
KHEMISSET	Khemisset	Rabat Salé Kenitra
LARACHE	Larache, Ouezzane, Chefchaouen, Tétouan, Tanger, AL Hoceima	Tanger Tétouan AL Hoceima
KENITRA	Kenitra	Rabat Salé Kenitra
SIDI KACEM	Sidi Kacem, Sidi Slimane	Rabat Salé Kenitra
INTER REGIONAL ZONE SUD	Guelmim, Sidi Ifni, Tan Tan, Assa Zag, Tarfaya, Es Smara, Laâyoune, Boujdour, Aousserd, Oued Eddahab	Guelmim Oued Noun/ Laâyoune Saquia L'Hamra / Ed Dakhla- Oued Ed Dahab

Dotations

Classe Séniors

Les 5 meilleures troupes seront primées selon le barème ci-dessous :

Classement	Montant Prime (DH)
1ère	15 000,00
2ème	14 000,00
3ème	13 000,00
4ème	12 000,00
5ème	11 000,00

Les troupes non classées recevront une indemnité forfaitaire de **7 500,00 DH** par troupe

Classe Juniors

Les 2 meilleures troupes seront primées selon le barème ci-dessous :

Classement	Montant Prime (DH)
1ère	10 000,00
2ème	8 000,00

Les troupes juniors non classées recevront une indemnité de **2 250,00 DH** (ayant utilisé les chevaux des troupes séniors). Les troupes ayant utilisé leurs propres chevaux recevront une indemnité forfaitaire de **5500,00 DH** par troupe.

Toutes les troupes recevront des diplômes de participation

Prime Tariqâ (Ecole de Tbourida)

Une prime de **3 000,00 DH** sera attribuée à la troupe ayant le mieux présenté (exhibé) la « tariqâ » relevant de sa région. Des juges des « tariqâ », seront affectés pour désigner la troupe qui a le plus respecté la tariqâ de sa région.

Toutes les troupes recevront des diplômes de participation.

Dates d'annonce des résultats et délai de réclamation

Concours Régional	Dates d'annonce des résultats	Date limite de dépôt des réclamations (24 heures après l'annonce des résultats)
AGADIR / TIZNIT	Mardi 1 Mars 2022	Mercredi 2 Mars 2022
SIDI BENNOUR	Jeudi 3 Mars 2022	Vendredi 4 Mars 2022
YOUSOUFIA	Samedi 5 Mars 2022	Lundi 7 Mars 2022
EL JADIDA	Mardi 8 Mars 2022	Mercredi 9 Mars 2022
SAFI	Jeudi 10 Mars 2022	Vendredi 11 Mars 2022
CASABLANCA	Mardi 15 Mars 2022	Mercredi 16 Mars 2022
SETTAT	Jeudi 17 Mars 2022	Vendredi 18 Mars 2022
KHENIFRA	Samedi 19 Mars 2022	Lundi 21 Mars 2022
BENI MELLAL	Mardi 22 Mars 2022	Mercredi 23 Mars 2022
FKIH BEN SALAH / KHOURIBGA	Jeudi 24 Mars 2022	Vendredi 25 Mars 2022
MARRAKECH	Mardi 29 Mars 2022	Mercredi 30 Mars 2022
OIJDA	Mardi 1 Mars 2022	Mercredi 2 Mars 2022
TAOURIRT / GUERCIF	Jeudi 3 Mars 2022	Vendredi 4 Mars 2022
TAOUNATE	Samedi 5 Mars 2022	Lundi 7 Mars 2022
MEKNES	Mardi 8 Mars 2022	Mercredi 9 Mars 2022
FES	Jeudi 10 Mars 2022	Vendredi 11 Mars 2022
SIDI KACEM	Mardi 15 Mars 2022	Mercredi 16 Mars 2022
KHEMISSSET	Jeudi 17 Mars 2022	Vendredi 18 Mars 2022
RABAT	Samedi 19 Mars 2022	Lundi 21 Mars 2022
KENITRA	Mardi 22 Mars 2022	Mercredi 23 Mars 2022
LARACHE	Jeudi 24 Mars 2022	Vendredi 25 Mars 2022
TAZA	Samedi 26 Mars 2022	Lundi 28 Mars 2022

REGLEMENT DES CONCOURS INTER- REGIONAUX

Conditions de qualifications

Les troupes séniors qualifiées aux concours inter-régionaux sont celles classées dans les concours régionaux selon les critères ci-dessous :

- La troupe classée 1^{ère} dans un concours dont le nombre de participants ne dépasse pas 5 troupes.
- Les troupes classées 1^{ère} et 2^{ème} dans un concours dont le nombre de participants se situe entre 6 et 12 troupes.
- Les troupes classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} dans un concours dont le nombre de participants dépasse 12 troupes.

Les troupes juniors classées 1^{ère} et 2^{ème} seront qualifiées d'office.

Les troupes peuvent ajouter de nouveaux cavaliers et/ou chevaux sans dépasser le quota de 30.

Programme

Le concours sera programmé comme suit :

- ✓ Le 1^{er} jour sera consacré à l'organisation des compétitions des troupes juniors, et du 1^{er} tour des compétitions des troupes séniors.
- ✓ Le 2^{ème} jour sera consacré au 2^{ème} tour des compétitions des troupes séniors

Notations

Le concours des troupes séniors sera étalé sur deux jours, les notes du 1^{er} jour auront un coefficient de 1 et au 2^{ème} jour les notes seront affectées d'un coefficient de 2. Le résultat final sera l'addition des notes des 2 jours.

JURY

Il est composé d'au moins 5 juges nationaux ou fédéraux. Les Juges Stagiaires sont admis dans les concours inter-régionaux.

Allocations

Classe Séniors

Les 8 meilleures troupes seront primées selon le barème ci-dessous :

Classement	Montant Prime (DH)
1ère	35 000,00
2ème	33 000,00
3ème	30 000,00
4ème	28 000,00

Classement	Montant Prime (DH)
5ème	26 000,00
6ème	24 000,00
7ème	22 000,00
8ème	20 000,00

Classe Juniors

Les 3 meilleures troupes seront primées selon le barème ci-dessous :

Classement	Montant Prime (DH)
1ère	15 000,00
2ème	14 000,00
3ème	13 000,00

INDEMNITES FORFAITAIRES

Les troupes non classées recevront une indemnité forfaitaire calculée comme suit :

Régions Sud à Guelmim

Troupes qualifiées de la région	Montant (DH)
LAAYOUNE SAKIA ELHAMRA	15 000,00
EDDAKHLA OUED EDDAHAB	15 000,00
GUELMIM OUED NOUN	7 500,00

Régions Centre à Marrakech

Troupes qualifiées du concours régional	Montant (DH)
KHENIFRA	13 500,00
BEN SLIMANE/SETTAT	12 500,00
AGADIR	11 500,00
CASABLANCA	11 500,00
SAFI	10 500,00
EL JADIDA	10 500,00
BENI MELLAL	10 500,00
FQIH BEN SALAH/KHOURIBGA	10 500,00
SIDI BENNOUR	10 000,00
YOUSOUFIA	10 000,00
MARRAKECH	7 500,00

Régions du Nord à Fès

Troupes qualifiées du concours régional	Montant (DH)
OUJDA	18 000,00
TAOURIRT/GUERCIF	15 000,00
LARACHE	15 000,00
RABAT	12 500,00
KENITRA	12 500,00
KHEMISSSET	10 500,00
TAZA	10 500,00
SIDI KACEM	10 500,00
TAOUNATE	10 000,00
MEKNES	10 000,00
FES	7 500, 00

Prime Tariqâ (Ecole de Tbourida)

Une prime de **5 000,00** sera attribuée à la troupe ayant le mieux présenté (exhibé) la « tariqâ » relevant de sa région. Des juges des « tariqâ », seront affectés pour désigner la troupe qui a le plus respecté la tariqâ de sa région.

Hébergement

Les troupes sont appelées à présenter des tentes caïdales principales en bon état et de dimension d'environ 12 x 6 m. L'ordre d'emplacement des tentes sera soumis au tirage au sort. Il servira aussi comme ordre de passage des troupes lors du concours.

Alimentation des chevaux

L'alimentation des chevaux sera assurée par la troupe.

Restauration

Les frais de restauration des cavaliers et des accompagnateurs seront à la charge de la SOREC.

Dates d'annonce des résultats et délai de réclamation

Concours Inter-régional	Dates d'annonce des résultats	Date limite de dépôt des réclamations (24 heures après l'annonce des résultats)
INTER-REGIONAL ZONE SUD	Dimanche 15 Mai 2022	Lundi 16 Mai 2022
INTER-REGIONAL ZONE CENTRE	Jeudi 19 Mai 2022	Vendredi 20 Mai 2022
INTER-REGIONAL ZONE NORD	Jeudi 26 Mai 2022	Vendredi 27 Mai 2022

TROPHEE HASSAN II

Conditions de qualifications

Les troupes séniors qualifiées au Trophée Hassan II à Dar Es Salam sont comme suit :

- Les troupes classées de la 1^{ère} à la 8^{ème} place pour les concours inter-régionaux du nord et du centre.
- Les troupes classées 1^{ère} et 2^{ème} place au concours inter-régional du sud

Les troupes juniors classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} aux concours inter-régionaux seront qualifiées d'office.

Les troupes peuvent ajouter des nouveaux cavaliers et/ou chevaux sans dépasser le quota de 30. 30 personnes par troupe maximum le jour du concours

GRAND PRIX DE SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI

1. Conditions de qualification des Sorbas :

- 12 Sorbas représentant chacune une région seront qualifiées ;
- Chacune des 12 Sorbas, pour être qualifiée, doit avoir enregistré le meilleur classement par rapport aux autres Sorbas de sa région dans les concours interrégionaux organisés par la SOREC et la FRMSE ;
- Dans le cas où une région ne participe pas au concours interrégional, elle sera représentée par la Sorba choisie par l'autorité locale.
- Dans le cas où une Sorba qualifiée ne participe pas au concours interrégional, elle sera représentée par la Sorba la mieux classée au concours régional.

2. Conditions de qualification des cavaliers et des chevaux :

- Les dispositions des concours régionaux et interrégionaux seront appliquées.
- Les listes définitives des cavaliers et des chevaux qualifiés et validés par la SOREC et la FRMSE seront déposées au commissariat du Salon du Cheval au plus tard 15 jours avant l'inauguration du Salon du cheval d'El Jadida.